

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU JURA

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Jura est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2021, les dépôts de dossiers de surendettement dans le Jura enregistrent une hausse de 19,4 %. Cette augmentation est à pondérer puisque par rapport à 2019, la baisse enregistrée depuis de nombreuses années se poursuit avec des dépôts en retraits de 9 %.

Le taux de redépôts de dossiers reste globalement stable à 44,1 %.

Recevabilité et orientation

Dans la lignée des dépôts, le nombre de dossiers décidés recevables est en hausse de 20,9 % pour s'établir à 503 dossiers, mais en baisse de 18,5% par rapport à 2019.

Les dossiers **irrecevables** représentent 5 % des dossiers déposés, soit 0,5 point de plus que le niveau national mais inférieur de 0,6 point au niveau régional.

La proportion de dossiers orientés par la commission ayant une **capacité de remboursement négative** s'élève à 35,9% en 2021 contre 43,2% en 2020.

Le nombre de dossiers orientés vers un **effacement sans liquidation judiciaire** est en baisse constante sur 3 ans, soit 38,8 %. Il est supérieur de 4 points au niveau régional, mais proche du niveau national.

Corrélativement, les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes sont en hausse constante à 61,4 % (56,9% en 2019).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs est stable sur trois ans à 8,5 %.

Il en est de même pour les mesures imposées suite rétablissement personnel sans LJ à 38,8 %.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement sont en légère baisse sur trois ans à 39,9 %, contre 41,4% en 2019.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les dossiers traités par la commission ont abouti dans 78,1 % des cas à une **mesure pérenne** (72,1% au niveau régional et 76,3% au niveau national). Les mesures provisoires s'élèvent à 9,1 %.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Coordination des échanges entre les juges de proximité du tribunal judiciaire et le secrétariat Échanges sur la procédure de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 50</i>	Présentation de la procédure et ses effets La saisie et la complétude du dossier L'inscription au FICP
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 11</i>	Présentation de la procédure et ses effets La saisie et la complétude du dossier L'inscription au FICP
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 21</i>	Présentation de la procédure et ses effets La saisie et la complétude du dossier La gestion d'un budget
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 23</i>	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 160</i>	Présentation du rôle d'opérateur national dans le domaine de l'éducation financière et économique du public Participation au SNU

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à échanger sur la procédure et de coordonner nos pratiques.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées sont encore perfectibles
- Les dossiers dans lesquels figurent un bien immobilier sont parfois très long à solder et font l'objet de plusieurs plans d'attente successifs, notamment quand la vente s'avère difficile.
- L'articulation entre la procédure de surendettement et les procédures collectives devrait être encore améliorer notamment pour les autos-entrepreneurs à faibles ressources ou lorsque des dettes persistent après la LJ.

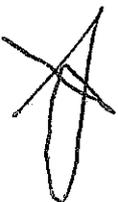
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- L'appropriation par les débiteurs de l'échéancier de remboursement et sa mise en place est parfois complexe.

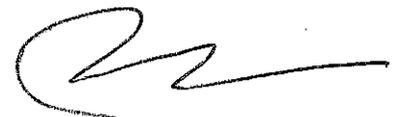
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Lons le Saunier, Le 15 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	610	465	555	19,4%	-9,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,6%	43,6%	44,1%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	16,7%	7,5%	10,1%		
Dossiers décidés recevables par la commission	617	416	503	20,9%	-18,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,5%	10,3%	14,3%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	30	26	27	3,8%	-10,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	26,7%	26,9%	22,2%		
Dossiers orientés par la commission	624	424	510	20,3%	-18,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,5%	43,2%	35,9%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,0%	40,6%	38,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,1%	0,5%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,9%	59,0%	61,4%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	690	505	539	6,7%	-21,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,4%	7,5%	7,8%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,3%	5,1%	5,0%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,4%	34,7%	38,8%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,2%	0,2%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,3%	10,9%	8,5%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,6%	5,7%	3,2%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,6%	5,1%	5,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,4%	41,6%	39,9%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,2%	33,1%	36,2%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,8%	17,0%	20,4%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,2%	8,5%	3,7%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,4%	73,7%	78,1%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	7	6		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	2	2		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,0%	5,6%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38,8%	34,8%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	8,5%	11,0%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	39,9%	41,9%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,1%	72,1%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	16 625	429	1 911	69,2%	84,4%	16 246	3,0
	dont dettes immobilières	7 370	85	138	30,7%	16,7%	75 864	1,0
	dont dettes à la consommation	8 747	372	1 463	36,4%	73,2%	14 342	3,0
	dont autres dettes financières	507	247	310	2,1%	48,6%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	2 918	405	1 771	12,1%	79,7%	4 197	4,0
	Autres dettes	4 489	317	736	18,7%	62,4%	1 963	2,0
	Endettement global	24 031	508	4 418	100,0%	100,0%	20 618	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	194 516	4 697	20 981	76,0%	83,4%	16 266	4,0
	dont dettes immobilières	96 717	1 053	1 668	37,8%	18,7%	79 488	1,0
	dont dettes à la consommation	93 439	4 090	16 025	36,5%	72,6%	12 883	3,0
	dont autres dettes financières	4 360	2 635	3 288	1,7%	46,8%	790	1,0
	Dettes de charges courantes	29 339	4 391	17 724	11,5%	77,9%	3 787	3,0
	Autres dettes	32 195	3 185	7 113	12,6%	56,5%	1 779	2,0
	Endettement global	256 050	5 634	45 818	100,0%	100,0%	19 709	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	35,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0